

Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 18 mai 2021 de M^{mes} et MM. Luc Zimmermann, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Isabelle Harsch, Fabienne Aubry-Conne, Laurence Corpataux et Daniel Sormanni: «Halte au déficit: revenons à l'équilibre d'ici 2028».

26 avril 2023

Rapport de majorité de M^{me} Patricia Richard.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances le 19 mai 2021. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, le 14 décembre 2021, ainsi que les 22 février, 15 mars et 12 avril 2022. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Jade Perez et M. Xavier Stern, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la dette de la Ville de Genève a augmenté à la fin 2020 de 60 millions de francs, ce qui représente un montant de 290 francs par habitant;
- que la dette de la Ville de Genève accumulée à la fin 2020 s'élevait à 1,69 milliard de francs, ce qui représente un montant de 8240 francs par habitant;
- que le budget 2021 adopté par le Conseil municipal frisait dangereusement le déficit maximum autorisé (49,39 millions de francs);
- que le départ de plusieurs grands contribuables dans les dix dernières années a engendré une perte fiscale considérable;
- que le Conseil administratif ne se soit que peu préoccupé de tels départs;
- malgré le fait que le Conseil d'Etat ait prolongé la durée de l'exception du déficit autorisé pour les communes (à 2028),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- qu'il s'attelle à présenter au Conseil municipal et à adopter sans délai un plan de mesures d'économies avec pour but un retour à l'équilibre au plus tard au terme limite de la période autorisée par le Conseil d'Etat;
- qu'à cet effet il adopte une réflexion de fond tendant à déterminer de façon précise les charges indispensables de la Ville de Genève;

- que, dans ce cadre, il procède à une analyse transversale des départements composant l'administration municipale avec pour fins l'efficacité de fonctionnement et l'efficience budgétaire;
- que, dans ce cadre également, sa boussole soit les besoins des habitants de la ville de Genève.

Séance du 14 décembre 2021

Audition de MM. Luc Zimmermann et Daniel Sormanni, motionnaires

M. Zimmermann rappelle que plusieurs groupes sont cosignataires de cette motion. L'idée était de s'aligner avec ce qui est prévu au niveau cantonal. Une des invites prévoit que l'on revienne à l'équilibre d'ici 2028, comme stipulé dans la législation cantonale. Le but de cette motion est d'entreprendre une série de démarches afin de combler les déficits – comme présenté en plénière avant le renvoi de ce budget en commission – et qui permettront d'atteindre le retour à l'équilibre d'ici 2028. Ces démarches sont assez larges. Elles ont pour objectif de revenir à l'équilibre au plus tard en 2028, puisque c'est la date limite.

M. Sormanni ajoute que cette motion a pour but de décider du plan d'actions à adopter afin de revenir à l'équilibre d'ici 2028. L'idée est de demander au Conseil administratif comment il compte revenir à l'équilibre d'ici 2028. Compter sur des potentielles recettes supplémentaires n'est pas un bon moyen pour rééquilibrer le budget.

La motion demande qu'un plan de mesures d'économie ainsi qu'une réflexion de fond soient établis. Les recettes augmentent en fonction de la situation économique et des rentrées fiscales, mais cela n'est pas une garantie. Ces recettes supplémentaires sont aléatoires.

L'idée est d'évaluer les prestations actuelles et de supprimer celles qui ne sont plus nécessaires et/ou obsolètes. Seul le Conseil administratif peut faire cette analyse. La plupart du temps, le Conseil municipal ne s'occupe que des subventions lorsqu'il examine les lignes du budget. De plus, cette année, le déficit budgétaire a été réduit de manière importante grâce aux recettes fiscales, mais rien ne dit que cela perdurera.

Il rappelle que des prestations supplémentaires sont constamment créées; la Ville ne pourra pas toujours dépenser autant d'argent. De nombreuses menaces pèsent sur les recettes fiscales, notamment celle de la suppression de la taxe professionnelle. Il serait donc intéressant que le Conseil administratif révise les prestations de la Ville et détermine de potentielles mesures d'économie dans ce domaine.

Questions-réponses

Un commissaire explique qu'une des invites prévoit de déterminer de façon précise les charges indispensables de la Ville de Genève. Le Conseil administratif doit faire face à une situation complexe puisque le budget est déficitaire chaque année. Il est indispensable que les conseillers municipaux aient connaissance du plan budgétaire en cas de crise. Il convient de définir les dépenses indispensables. Il serait pertinent d'évaluer quels sont les postes indispensables lors de situations de déficit. Grâce à ces réponses, une marge de manœuvre pourra être mise en place en fin d'année et transmise au Conseil municipal. Celui-ci pourra, par la suite, privilégier certaines pistes d'économie lors de cette deuxième législature et entamer le retour à l'équilibre.

Une commissaire déclare que son groupe a signé ce texte car ils souhaiteraient revenir à l'équilibre d'ici 2028 progressivement. Il est important que le Conseil administratif pose clairement des choix politiques. 7 000 000 de francs doivent être économisés chaque année pour atteindre l'équilibre budgétaire; il faudra donc décider où l'on souhaite prélever de l'argent. Cependant, les choix politiques d'économie ne doivent pas se concentrer uniquement sur des coupes linéaires de certaines lignes budgétaires dans les départements ou sur les mécanismes salariaux. Il faut établir une politique sur le long terme qui anticipe les prochaines années jusqu'à 2028, voire plus loin, et faire des choix cohérents et constants. On ne peut pas continuellement attendre que les prévisions fiscales s'améliorent. Ce document permet de créer un signal au Conseil administratif et l'incite à établir des choix politiques forts qui tiendront dans le temps. Elle rappelle qu'avant de faire des choix politiques il faut procéder à des analyses dans chaque département.

Une commissaire exprime ses doutes sur ce texte. Elle rappelle que le cadre légal est bien présent et stipule qu'il faut retourner à l'équilibre d'ici 2028. C'est donc une obligation que la Ville doit remplir. Malgré la crise sanitaire, les nouvelles charges contraintes et l'urgence climatique, le Conseil administratif a gagné une année pour arriver au retour à l'équilibre. Elle demande ce qui, pour les commissaires, est indispensable parmi les charges contraintes, l'urgence climatique, les mécanismes salariaux, etc. Elle rappelle que le Conseil municipal a voté de nombreuses dépenses qui répondent à l'urgence climatique et à l'urgence sociale. Elle s'interroge sur les mesures d'économie envisagées par les signataires.

M. Zimmermann rappelle qu'initialement le projet de motion prévoyait un retour à l'équilibre d'ici 2023. Le délai légal (de 2028) figure dans cette motion afin d'éviter que les groupes politiques soient réticents. L'idée de cette motion est d'établir des pistes d'économie assez larges qui comprennent des réductions de subventions et/ou des mesures d'économie simples. Le Conseil administratif

doit effectuer une analyse des dépenses indispensables. Le Conseil municipal ne peut pas faire ce travail car il ne dispose pas des mêmes moyens que le Conseil administratif. Il rappelle la notion de répartition des compétences entre le Conseil administratif et le Conseil municipal, dans le canton de Genève et entre les différentes communes. Par la suite, le Conseil municipal pourra trancher sur ce qui est réellement indispensable grâce au travail demandé par cette motion.

Une commissaire demande si les motionnaires pensent que le Conseil administratif a attendu le dépôt de cette motion pour commencer à réfléchir à des pistes d'économie intelligentes.

Une motionnaire répond que le Conseil administratif y a pensé, mais cette motion l'invite à poursuivre ses réflexions afin qu'il présente un plan au Conseil municipal.

Une commissaire déclare que les conseillers municipaux doivent être informés du plan de retour à l'équilibre envisagé par le Conseil administratif. Cette motion demande que le Conseil municipal soit informé et que le cas échéant il puisse participer également à ce projet de retour à l'équilibre.

Un commissaire dit qu'il est important d'obtenir un engagement sur papier en plus du discours politique. La responsabilité budgétaire employée actuellement par M. Gomez est la même que celle employée à l'époque par M^{me} Salerno pour rembourser la dette. La période budgétaire actuelle est plus complexe car il y a un déficit. Le texte ne fait pas le lien entre les charges indispensables et les besoins des citoyens. Il demande si les motionnaires envisagent d'ajouter une ou deux invites dans le but de lier les charges essentielles avec les prestations en faveur des habitants.

Actuellement, le seul moyen de trouver des recettes supplémentaires est de limiter ces reports de charges, ou de les maintenir s'ils sont indispensables mais à l'aide d'un transfert des compétences et d'un accompagnement financier et/ou de ressources humaines de la part du Canton. Ce point n'apparaît pas dans le texte. Selon lui, la Ville doit pousser les communes à suivre cette direction en communiquant un message clair qui implique de limiter l'ensemble des reports de charges. Il demande donc si les motionnaires sont prêts à faire apparaître dans les invites la question des reports de charges.

Un commissaire s'interroge sur la notion de «charges indispensables». Il demande si la cohésion sociale sera par exemple considérée indispensable aux dépens de la culture. Selon lui, les coupes linéaires et les mesures d'économie transversales ne peuvent être mises en place qu'à partir du moment où les objectifs de politiques publiques sont clairement établis. Il propose que la motion invite le Conseil administratif à clarifier sa politique publique afin d'ensuite entamer une réflexion de fond à l'aide d'indicateurs, de benchmarking, etc.

M. Zimmermann indique que cette proposition figure implicitement dans l'invite qui parle de l'analyse transversale. La technique de benchmarking est forcément utilisée dans une analyse interdépartementale.

Une commissaire est d'avis que la méthode utilisée par le Conseil administratif pour gérer les deux derniers budgets prouve que la motion est indispensable. Si le Conseil administratif disposait d'un plan de retour à l'équilibre clair, il n'y aurait pas besoin de couper chaque année les mécanismes salariaux. Cette mesure est prise chaque année dans l'urgence pour respecter la loi. La motion est pertinente car elle demande que des mesures soient planifiées de manière raisonnable jusqu'en 2028 afin de ne pas être soumis aux aléas des impôts, des dépenses en raison d'une crise sanitaire et des finances de la Ville.

La présidente passe au vote de l'audition de M. Gomez, qui est acceptée par 10 oui (3 Ve, 3 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC).

Séance du 22 février 2022

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFEL

M. Gomez explique que le déficit budgétaire a été avalisé par l'intégralité des forces politiques présentes dont le Conseil municipal ainsi qu'au niveau cantonal. Ce déficit de plus de 49 000 000 de francs sur le budget de fonctionnement 2021 est dû principalement aux pertes fiscales estimées de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) et à la pandémie, au moment de l'élaboration budgétaire. Il rappelle que celle-ci a eu lieu en pleine situation pandémique, qui a engendré des risques importants sur l'économie, dont une diminution du PIB et de la richesse.

Le Conseil administratif s'est préoccupé de cette baisse liée à RFFA et des comptes de la Ville dès le 2 juin 2021. Cette réflexion a été menée de pair avec une vision politique forte et influencée d'autres facteurs tels que le départ de certains contribuables dans les prochaines années. Par ailleurs, les projets pour la nouvelle législature sont importants en termes d'investissements et de fonctionnement. Il donne l'exemple de la municipalisation de la petite enfance qui engendrera des coûts importants. L'exercice du retour à l'équilibre budgétaire a été entamé par le Conseil administratif afin de suivre ce que prévoit la loi, c'est-à-dire le retour à l'équilibre en 2028. Cette motion demande de revenir à l'équilibre, c'est un peu inutile vu que c'est une obligation légale. La Ville se doit bien entendu de respecter la loi et reviendra donc à l'équilibre d'ici 2028. L'administration analyse régulièrement les prestations et s'interroge sur la meilleure manière de les délivrer et de les rendre plus efficaces.

Ces dernières années, la dette due aux investissements a augmenté. Elle risque encore d'augmenter au vu des besoins importants en termes d'investissements urgents et importants pour la Ville.

La rénovation du parc immobilier propriété de la Ville a pris du retard sur certains de ses importants travaux, ainsi que sur la mise à niveau de ses équipements sportifs.

La Ville doit répondre à des demandes urgentes. On ne peut pas estimer si la dette est bonne ou mauvaise. Elle est intéressante si elle sert à rénover ou à construire des biens d'équipements pour les générations futures et si les taux d'intérêts sont bas. Il y a actuellement une nécessité d'investir pour faire face aux prochains défis qui devront être relevés durant ces prochaines années en Ville de Genève. En ce qui concerne le retour à l'équilibre, il sera facilité par les dernières rentrées fiscales importantes. Ces rentrées fiscales étaient plus importantes qu'estimées par la Ville, mais pas autant que s'il n'y avait pas eu RFFA.

M^{me} Böhler poursuit en expliquant que cette motion rejoint les objectifs fixés dans l'article 131 de la LAC qui vise un retour à l'équilibre d'ici 2028. L'effort annuel à fournir pour atteindre l'équilibre budgétaire d'ici 2028 est moindre étant donné que les rentrées fiscales du budget 2022 se sont révélées supérieures aux attentes. Le chemin de retour à l'équilibre a été fixé ainsi: moins 33 000 000 de francs en 2022, moins 27 500 000 francs en 2023, moins 22 000 000 de francs en 2024, moins 16 500 000 francs en 2025, moins 11 000 000 de francs en 2026, moins 5 500 000 francs en 2027 pour arriver à un équilibre en 2028. Il y a plusieurs moyens de procéder pour y arriver. La Ville peut agir sur les revenus ou les charges. Il faut également prendre en compte l'inconnue des recettes fiscales, qui sont des estimations élaborées par le Canton que la Ville intègre par la suite.

Depuis l'élaboration du projet de budget 2022, un groupe de travail interdépartemental a été constitué («Equilibre 28») dans le but d'atteindre les objectifs fixés pour le projet de budget 2023 et de travailler sur des projets à plus long terme, dont des analyses de fond sur les revenus et les charges. Un travail a été entamé sur les gratuités de la Ville, sur l'usage des locaux et dans le but d'éventuellement identifier des potentiels de facturation. Ce travail n'est pas évident car la plupart du temps cela concerne des associations au bénéfice de subventions monétaires. Un autre travail a été entamé sur le potentiel de facturation des prestations que la Ville offre au Canton. Ce groupe de travail est constitué de représentants de tous les départements.

Le travail sur le projet de refonte du système SAP permettra de réfléchir sur des standardisations et simplifications de processus. Ce système touche à d'importants processus transverses dont le milieu de la finance, au niveau de la DRH, des achats et notamment des subventions. Ces processus occupent un

important nombre de personnes dans l'administration. Il serait donc judicieux de les standardiser. Ce groupe de travail se réunit régulièrement et le Conseil administratif valide les jalons. La motion aborde une évaluation des charges essentielles. Cette évaluation est faite lors de l'élaboration du budget. Elle rappelle que certaines charges sont contraintes et sont donc intégrées dans le processus budgétaire. Chaque représentant de département peut distinguer ses charges contraintes et celles non contraintes dans le cadre de ce groupe de travail transversal.

Un commissaire explique qu'il est signataire de cette motion car il estime la démarche proposée intéressante. Les recettes fiscales étaient plus importantes que ce qui était espéré, mais pas autant que s'il n'y avait pas eu RFFA. Il souhaiterait recevoir des chiffres qui prouvent cette théorie. Il rappelle qu'un des objectifs de RFFA est de diminuer la taxe pour les entreprises, mais que cette diminution soit à terme compensée. Il approuve le fait qu'un groupe de travail ait été créé afin de faciliter le retour à l'équilibre d'ici 2028. En revanche, il souhaiterait obtenir davantage d'informations sur les méthodes de travail employées par ce groupe. Il ne faut pas uniquement chercher à facturer; on peut agir sur d'autres domaines que les recettes, bien qu'il serait judicieux de revoir certains droits de superficie.

Il s'interroge sur les actions entreprises par la Ville sur ses dépenses. Selon lui, certaines dépenses pourraient être diminuées, voire évitées. Il demande si le groupe de travail prévoit d'analyser les prestations délivrées par la Ville. Il rappelle que certaines prestations étaient essentielles il y a des années et que la Ville continue de les distribuer bien qu'elles ne soient plus utiles. Il faut prendre en compte les nouveaux besoins et nouvelles demandes. Il souhaiterait obtenir un plan d'action. Il rappelle également qu'une hausse des taux d'intérêts est en cours et que la Ville a des emprunts à long terme. Elle devra de plus emprunter à nouveau pour faire face aux nouveaux investissements qu'elle doit entreprendre (rénovations de façon à diminuer l'empreinte carbone, par exemple). Il demande si une analyse a été faite à ce sujet.

M. Gomez répond que plusieurs éléments interfèrent sur les effets de cette baisse due à RFFA. Il explique que plus on s'éloigne du moment où cette baisse de recettes due à RFFA a eu lieu, plus l'analyse sera difficile à entreprendre sur les effets de cette même baisse sur les finances cantonales et communales. La première donnée concernant les rentrées fiscales a été fournie par le Département cantonal des finances. Celui-ci a informé d'une perte estimée d'environ 50 000 000 de francs due à RFFA. Cette perte est observable sur le graphique des personnes morales transmis au moment du budget. La courbe subit une diminution depuis 2019 et RFFA est entrée en vigueur en 2020. Cette diminution a débuté en 2019 car une série de dépenses ont été anticipées afin d'avoir des meilleurs résultats après 2019. Par la suite, il y a eu le phénomène de la pandémie et une baisse du PIB en 2020, qui a ensuite été compensé en 2021. Le seul phéno-

mène macroéconomique qui justifierait cette baisse des recettes fiscales est donc RFFA et correspond à la donnée prévue par le Département des finances.

M^{me} Böhler ajoute que le référentiel n'est pas le même entre les deux périodes. Le DFEL, en collaboration avec la Gérance immobilière municipale (GIM), travaille sur les contrats de superficie dans le but d'optimiser les rentes. On étudie les possibilités d'indexation de la rente prévues dans le contrat. Elle explique que les contrats ne sont pas toujours favorables à la Ville car ils ont été signés il y a longtemps. Ces indexations mènent régulièrement à des procédures judiciaires. Elle donne l'exemple du parking de la plaine de Plainpalais pour lequel la Ville a souhaité obtenir une rente et a fini par entrer en procédures d'arbitrages, ce qui implique des courriers d'avocats, des litiges ainsi qu'un important travail fourni par plusieurs personnes de l'administration, etc. Cela engendre donc des coûts et un travail important pour des contrats.

M. Gomez informe que le droit de superficie doit être arrivé à terme sinon le contrat est rompu avant son échéance et la Ville entre en procédure. Une fois que celui-ci est arrivé à terme, il faut prendre en compte plusieurs effets juridiques comme les conditions du contrat. Il rappelle que par exemple la Ville a souhaité développer des zones industrielles pour maintenir certaines activités du secondaire et donc certains droits de superficie ont été mis à disposition avec des revenus faibles. La Ville compte donc travailler sur un certain nombre de rentrées afin de défendre ses intérêts financiers. Par ailleurs, il faut évaluer si certaines aides et dépenses correspondent aux politiques publiques de la Ville ou bien si ces dernières ne sont pas des politiques publiques cantonales. Enfin, certaines politiques publiques nécessiteront des efforts importants. Par exemple, la Stratégie climat de la Ville, tout comme les nouvelles démarches de végétalisation et d'arborisation entreprises par le Service des espaces verts (SEVE). L'objectif premier est que ces ressources soient des réallocations à l'interne.

M^{me} Böhler ajoute que le groupe de travail évalue également les charges, et pas uniquement les revenus. Les dates d'échéance de dettes de la Ville sont longues. De plus, la Ville utilise des instruments de couverture pour gérer le risque de taux. Cette hausse des taux d'intérêts n'aura donc pas un impact significatif dans la période donnée jusqu'en 2028. La prochaine échéance est en 2025. De nombreux outils de couverture permettent à la Ville de garantir un taux sur la période du prêt. Par contre, sur les prêts à court terme la Ville est exposée au risque de taux. Si la Ville entrevoit des hausses, généralement elle réduit la période à court terme pour fixer le taux avant qu'il n'augmente. C'est la gestion usuelle.

Un commissaire demande si le groupe de travail prévoit de publier un plan de mesure d'économie. Il rappelle que les Verts ont proposé des pistes de réflexion par rapport au fonctionnement de certaines institutions et de certains départements. Dans la prévision faite pour le retour à l'équilibre, les Verts s'interrogent

sur la volatilité des prévisions fiscales cantonales. Il demande s'il est envisageable de prévoir une marge de manœuvre pour la Ville dans le cadre de ce retour à l'équilibre puisque des reports de charges ont été annoncés par le Grand Conseil, dont le projet de loi d'écrêtage, l'Hospice général, etc. Il approuve le fait de réduire le fonctionnement mais estime qu'il faut prendre en compte la volatilité des prévisions fiscales qui pousse à élaborer des budgets à la baisse. Il demande si cette réflexion est intégrée dans le retour à l'équilibre.

M. Gomez répond que les prévisions cantonales ne sont pas mauvaises. Ces recettes fiscales (PP & PM) s'élèvent à un peu plus de 750 000 000 de francs, ainsi même une petite différence de pourcentage fait varier de manière importante le montant final. Les comptes sont également basés sur certaines prévisions de rentrées fiscales puisque de nombreuses personnes n'ont pas encore fait leur déclaration fiscale. La Ville n'a pas les moyens et les outils pour élaborer de meilleures estimations.

M^{me} Böhler ajoute que le Conseil administratif ne s'est pas déterminé sur une éventuelle publication d'un plan de mesures d'économie. Par contre, toutes les propositions du groupe de travail sont ensuite validées par le Conseil administratif. Celles-ci seront publiées dans le projet de budget. Cela sera visible au moment de la présentation du budget au Conseil municipal. Les éventuels transferts de charge du Canton n'ont pas encore été intégrés car ils ne font pas l'objet d'une loi votée.

Une commissaire comprend que le département compte faire une révision des gratuités de certaines associations et fondations. Elle demande quelles fondations et/ou associations sont concernées.

M^{me} Böhler informe que cela concerne tout le monde. Chaque département de l'administration est chargé de revoir la liste des gratuités inscrites aux comptes et au budget et d'examiner l'utilisation faite des locaux et les potentiels de facturation. Cela représente un travail important et qui prendra du temps.

Une commissaire demande quelles sont les réflexions en cours au sein du groupe de travail «Equilibre 28» concernant la politique RH, afin de peut-être la rendre plus efficiente.

M. Gomez répond qu'il y a tout le temps des réflexions pour une meilleure utilisation des ressources. La Ville agira dès cette année de manière systématique sur des sujets tels que le personnel. Il donne l'exemple des départs à la retraite: quelles solutions prévoir dans ces cas (renouvellement ou non) et l'évaluation des prestations. Les processus ne peuvent pas être changés à la fin de la carrière de certain-e-s employé-e-s. Il faut donc se poser la question un ou deux ans avant que la personne ne parte à la retraite. Il ne s'agit pas de diminuer les prestations délivrées à la population ni de licencier du personnel.

M^{me} Böhler informe que la DRH entreprend plusieurs projets transversaux, notamment sur les indemnités. Ces projets ont été présentés par M^{me} Bertola Garrido à la commission. Ces projets sont lancés et pourraient à terme permettre de faire des économies, notamment le projet sur les indemnités (équité dans l’octroi, revue des conditions d’octroi, pénibilité qui diminue). Le rôle du groupe de travail n’est pas de supplanter la DRH dans ses importants projets transversaux mais d’élaborer des réflexions sur d’éventuelles contributions, notamment sur l’échelle de traitement par exemple. Les projets RH pourront amener des économies sur le chapitre 30.

M. Gomez ajoute que la DRH mène des réflexions concernant les absences et sur leurs conséquences. Les absences coûtent cher à la Ville. Des réflexions sont donc en cours pour trouver un moyen de les réduire.

Une commissaire demande pour quelles raisons les différentes politiques ne se basent pas sur des données communes pour prendre des décisions. Elle est d’avis que ces éléments devraient être factuels et devraient permettre de générer des données sur lesquelles chaque politique exprimerait son point de vue.

M^{me} Böhler explique que la grande majorité des entreprises étaient auparavant taxées à 24% sur le bénéfice. La taxe de ces entreprises est passée à 13,99%. Il y a donc eu 10% de taxation en moins. Sur le panel d’entreprises à Genève, une petite portion de ces entreprises – les entreprises à statut auxiliaire – est passée de 11 à 14%. Des entreprises font faillite et d’autres se développent. De plus, il y a eu la crise pandémique, ajoutée au mouvement naturel des entreprises. La croissance compense légèrement la perte, mais uniquement sur une certaine période. L’administration fiscale cantonale ne prend pas en compte le même bassin d’entreprises que la Ville. C’est donc difficile de faire des comparaisons. Les entreprises qui payaient avant 24% de taxe ne sont actuellement plus les mêmes.

Une commissaire dit qu’elle n’attribue pas la responsabilité des baisses de recettes fiscales à RFFA. Il faut également tenir compte des entreprises qui sont restées et qui ne sont pas parties dans le canton de Vaud. Elle rappelle que RFFA a été votée par le peuple. La situation est ainsi et la loi exige un retour à l’équilibre. Elle est donc d’avis qu’il n’est pas pertinent de parler de RFFA puisque cette donnée doit actuellement être prise en compte malgré les avis divergents.

La commissaire comprend que la Ville prêtera une attention particulière aux dépenses. Néanmoins, les mesures prises en Ville depuis deux ans engendreront des dépenses supplémentaires. Elle ne comprend pas en quoi la Ville a donc contenu des dépenses. Des projets augmenteront les dépenses aussi sans que cela garantisse une amélioration des prestations pour la population. Elle donne l’exemple de la municipalisation des crèches et des nettoyeurs. Selon elle, ces projets n’apportent pas réellement de plus-value.

La commissaire comprend que la Ville étudiera également quelles politiques publiques sont de sa compétence. Elle donne l'exemple de la politique sociale de proximité. Celle-ci revient à la Ville. Elle prévoit des Antennes sociales de proximité (ASP), des travailleurs sociaux, des correspondants de nuit et la police municipale. Ces personnes agissent et luttent contre les incivilités dans la rue. Malgré la présence de tous ces acteurs de la Ville, à laquelle il faut ajouter la police cantonale, les incidents plus ou moins graves dans certains quartiers sont encore courants. Elle s'interroge sur l'efficacité de ces mesures et sur les conclusions tirées par la Ville. De plus, des expériences pilotes sont concrétisées mais les audits de la Cour des comptes relèvent que ces mesures ne sont pas efficaces. Elle demande également si le DFEL tient compte de l'augmentation des charges dans le budget.

M. Gomez répond que le plan d'économie ne veut pas dire diminution des charges. L'ensemble des baisses fiscales sur le budget du Canton représente 1 200 000 000 de francs de moins sur les recettes et cela depuis 1999 (<https://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/2014-baisses-impot-coute-dun-milliard-canton/story/25510146>). Le peuple a décidé de voter RFFA et les conséquences sont bien visibles.

M^{me} Böhler ajoute que lorsque le groupe de travail effectue l'analyse budgétaire, il évalue également les charges contraintes. Ces charges peuvent être contraintes par le Statut du personnel de la Ville, par des conventions ou les lois et règlements. Ces éléments sont intégrés dans le travail qui consiste à atteindre les objectifs fixés dans le plan de retour à l'équilibre. La Ville tient donc compte des charges supplémentaires dans son budget.

Un commissaire s'interroge sur l'avancement du système SAP et les possibilités de faire des économies dans ces secteurs (RH, achats, subventions). Il demande quel est le potentiel d'économie et d'efficacité de cette standardisation des procédés.

M^{me} Böhler répond qu'il n'est pas question de faire des économies mais de standardisation des processus. Le crédit a été voté. Le projet d'initialisation a commencé et des ateliers métiers seront effectués en collaboration avec différents experts métiers afin de réfléchir à ces processus. Le travail n'a donc pas encore débuté. Le département doit réfléchir à la manière dont il travaille actuellement, comment il souhaite travailler à l'avenir, mettre en œuvre le processus, etc. Les différentes personnes doivent ensuite s'approprier le nouveau processus et libérer du temps de travail pour que la personne soit affectée à une autre tâche.

Un commissaire demande si la transition écologique a des impacts sur le budget et si la Ville parvient à faire un budget contraint tout en prévoyant un budget écologique qui permettra tout de même un retour à l'équilibre.

M. Gomez répond que cela est complexe. La transition écologique nécessitera des investissements importants et des manières de fonctionner différentes. Les mesures prises dans le cadre de la transition écologique seront présentées publiquement dans quelques jours.

M^{me} Böhler ajoute qu'une partie de cette transition écologique prendra forme grâce aux investissements. Elle n'impliquera pas uniquement le budget de fonctionnement.

Un commissaire propose les auditions de l'Association des communes genevoises (ACG) et un argentier d'une autre ville.

Séance du 15 mars 2022

La présidente met au vote la proposition d'audition de l'ACG, qui est refusée par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC) contre 1 oui (LC) et 5 abstentions (1 MCG, 1 LC, 3 PLR).

La présidente met au vote la proposition d'audition d'un responsable des finances d'une autre ville, qui est refusée par 9 non (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 1 UDC) contre 1 oui (LC) et 5 abstentions (1 MCG, 1 LC, 3 PLR).

Les Verts souhaitent proposer un amendement: supprimer la première invite et la remplacer par «qu'il propose des mesures transversales d'économies et de recettes d'ici juin 2022». Ils estiment important que ce groupe réfléchisse et amène des réflexions dans de brefs délais. Le but de cette invite est d'inciter le groupe de travail à trouver des solutions le plus vite possible afin que le Conseil administratif évite de couper dans les prestations salariales. Le retour à l'équilibre doit être atteint obligatoirement par le Conseil administratif d'ici 2028. Il est essentiel que les magistrats transmettent le plus rapidement possible des propositions concernant leur département mais également des propositions communes transversales car plusieurs politiques dont celle sur le climat et celle de la sécurité sont transversales à toute la Ville. L'obligation légale de retour à l'équilibre d'ici 2028 pousse également à établir les priorités en fonction des ressources actuellement disponibles. La Ville est bien obligée de faire des économies.

L'Union démocratique du centre propose un amendement. Il souhaite préciser la deuxième invite comme suit: «qu'à cet effet il adopte une réflexion de fond tendant à déterminer de façon précise les charges indispensables de la Ville de Genève, mis à part la levée des ordures et le Service d'incendie et de secours».

Le Parti libéral-radical n'approuve pas la mention des «recettes» dans l'amendement des Verts. La commissaire rappelle que le groupe a proposé de supprimer l'affichage public en Ville de Genève et toutes les rentrées fiscales

qui en découlent. Elle souhaiterait que l'Union démocratique du centre précise son amendement. Le projet de M^{me} Barbey-Chappuis qui consiste à ce que la Ville lève les ordures et facture les commerces ainsi que toutes les entreprises engendrent un impôt supplémentaire caché. Elle rappelle que la gauche s'était interrogée sur les raisons qui poussaient la Ville à ne pas taxer les entreprises sur les ordures. M. Maudet avait répondu que cela était compris dans la taxe professionnelle que payaient les entreprises. Ajouter un impôt n'est donc pas souhaitable. Le Parti libéral-radical s'oppose à trouver des recettes supplémentaires de cette manière. Le Conseil administratif est chargé de faire des économies et de ne pas dépasser les budgets. Pour l'instant, le chemin du retour à l'équilibre n'est pas encore entamé. Plusieurs textes incitent à dépenser sans prévoir des rentrées financières. Elle rappelle que les postes supplémentaires de la petite enfance engendreront des coûts à la Ville. Seules des économies permettront à la Ville d'atteindre l'équilibre budgétaire.

Le Parti socialiste refusera la motion ainsi que les amendements proposés. La commissaire rappelle que le retour à l'équilibre est fixé par la loi. Le Parti socialiste se préoccupe des données publiques et de leurs usages. Elle rappelle que malgré le Covid-19 et RFFA le Conseil administratif a réussi à accélérer ce fameux retour à l'équilibre de plus de 7 000 000 de francs. Des réflexions de pistes d'économies sont déjà menées par le Conseil administratif de manière transversale et dans chaque département. Un comité a également été mis en place pour cela. Le Conseil administratif de gauche a prouvé qu'il savait répondre aux besoins des habitants en pleine pandémie tout en accélérant le retour à l'équilibre. Les dettes sont brandies pour faire peur mais la fortune de la Ville est bien plus grande. Le taux de 15% de taxation des entreprises entrera certainement en vigueur dès 2023, voire 2024, ce qui entraînera des hausses des recettes. De gros chantiers sont et doivent être menés ainsi que la municipalisation des crèches, l'internalisation du nettoyage et la lutte contre le réchauffement climatique.

La commissaire du Parti socialiste note une contradiction de la part des Verts qui déposent des motions demandant plus de 1,5 milliard de francs pour lutter contre le réchauffement climatique tout en demandant un retour à l'équilibre et un désendettement. Le Conseil municipal, particulièrement la commission des finances, a tout loisir et toute compétence pour étudier les budgets à venir et les propositions du Conseil administratif mais ne doit pas «être calife à la place du calife». Le Parti socialiste reste attentif aux besoins grandissants de la population et souhaite assurer des moyens suffisants pour y répondre. L'invite qui consiste à déterminer de façon précise les charges indispensables est dangereuse. Elle a pour conséquence d'opposer la culture au sport, le social à la répression, la salubrité à l'assainissement des bâtiments, l'urgence sociale à l'urgence climatique, etc. Le Parti socialiste refusera tous les amendements.

Le Mouvement citoyens genevois souhaiterait étudier les différents amendements proposés avant de voter l'objet. Il demande que les différents amendements soient transmis par écrit à toute la commission. Bien que la loi prévoit le retour à l'équilibre d'ici 2028, les communes, en l'occurrence la Ville, peuvent prolonger leur déficit jusqu'en 2028 et couper un certain montant en 2028. Ce n'est pas responsable, notamment de la part du Parti socialiste, de voter contre la motion. Certaines tâches sont indispensables et régaliennes, notamment la sécurité, le travail de la Voirie, etc. La collectivité publique doit assumer ces tâches en priorité. Il faut rappeler au Conseil administratif d'élaborer un plan et comprendre comment ils ont réduit le déficit. Le Conseil administratif a plutôt augmenté les dépenses et des rentrées fiscales supplémentaires sont arrivées. Cela n'arrivera pas chaque année. Un plan doit donc être mis en place. M. Gomez a d'ailleurs informé la commission qu'il était prêt à le faire et que le travail avait déjà commencé. Il ne faut pas modifier le texte qui n'est qu'une motion et qui incite le Conseil administratif à faire un travail de fond.

Le Centre est d'avis que le Parti socialiste ne saisit plus les enjeux de la commission des finances. Cette motion a un sens, bien qu'elle demande quelque chose qui est déjà prévu. Demander au Conseil administratif de s'atteler à présenter au Conseil municipal et à adopter sans délai un plan de mesures d'économies est constructif. Le manque d'argent (constaté durant les auditions sur le budget) pousse le Conseil municipal à demander au Conseil administratif de présenter sans délai un plan d'économie. Les comptes seront bientôt étudiés en commission. Prendre des mesures sans délai permettra de ne plus se retrouver devant le fait accompli lors de la présentation du budget. Il rappelle également que le retour à l'équilibre était prévu avant 2028. Ce dernier a été repoussé car les résultats n'étaient pas bons. Adopter une réflexion de fond qui tend à déterminer de façon précise les charges indispensables sous-entend que la Ville n'arrivera pas à tout faire: il faut réfléchir sur les sujets que l'on veut mettre en priorité, etc. Selon lui, c'est optimiste de la part des Verts de demander une analyse des départements pour juin 2022. Il serait plus réaliste de la réclamer pour la fin de l'année. Faire de la politique implique d'établir des mesures de ce genre et de se questionner. La commission des finances étudie des sujets financiers et dans ce cas précis on demande que des mesures minimales soient établies afin d'atteindre les objectifs.

Une commissaire rappelle le titre de la motion, «Halte au déficit». Elle approuve le fait de réfléchir sur les besoins qui augmentent et sur les ressources financières et personnelles nécessaires pour y répondre. En revanche, ce n'est pas évident de faire la réflexion uniquement d'un seul point de vue (celui de la dette et du déficit). Elle n'approuve pas cette manière de faire de rechercher des économies et des recettes dans les différents départements. Selon elle, le point de départ de la réflexion doit prendre en compte les besoins de la population qui est la préoccupation la plus importante.

Une majorité des commissaires ont voté le report du vote de cet objet.

Séance du 12 avril 2022

La présidente rappelle que la commission avait souhaité formuler un amendement. Les amendements ont été envoyés par e-mail. L'amendement évoqué par les Verts lors de la séance du 15 mars était de supprimer la première invite et de la remplacer par «qu'il propose des mesures transversales d'économie et de recettes d'ici juin 2022».

Discussion et votes

Un commissaire du Centre demande aux Verts d'expliquer le sens de cet amendement et exprime ses doutes par rapport à l'ajout de l'échéance «juin 2022». Il demande ce que cet amendement change par rapport à l'invite précédente. Dans la première proposition il est écrit «sans délai» ce qui signifie tout de suite, dans l'immédiat. C'est suffisant.

Les Verts estiment important que les départements travaillent ensemble pour proposer des mesures transversales d'économie et de recettes en lien avec le retour à l'équilibre et le budget 2023 en cours d'élaboration. La Ville peut effectivement envisager de trouver des recettes supplémentaires d'ici juin 2022 puisque le budget 2023 sera prochainement élaboré. C'est pour cette raison que les Verts ont souhaité inscrire une date butoir qui permet de laisser le temps aux services de trouver des solutions et pas de rendre le travail dans l'immédiat. La notion de transversalité entre les départements est également importante. La date. Elle précise que les recettes ne concernent pas forcément les impôts.

Le Centre rappelle que la transversalité figure à la troisième invite dans la proposition initiale: «que, dans ce cadre, il procède à une analyse transversale des départements composant l'administration municipale avec pour fins l'efficacité de fonctionnement et l'efficience budgétaire». La motion s'attache davantage aux dépenses qu'aux recettes. Cela leur semble important de contenir les dépenses. Cela étant dit, il ne s'agit que d'une motion, ainsi le magistrat peut élargir son champ d'application. Ils font confiance à M. Gomez qui proposera des solutions pour atteindre l'équilibre. S'il souhaite envisager des recettes supplémentaires qui ne sont pas des impôts, il le fera. En ce qui concerne la date fixée par les Verts, elle estime que ceux-ci ne font pas confiance à leur conseiller administratif et préfèrent imposer une date fixe. Le Centre a opté pour la formulation «sans délai», qui signifie immédiatement, afin de ne pas imposer une date qui risque d'empêcher de rendre un projet abouti. Le Centre refusera donc l'amendement des Verts.

Le Parti libéral-radical indique que les amendements proposés par les Verts ne sont pas satisfaisants. Selon elle, les recettes supplémentaires, s'il ne s'agit pas d'impôts, seront sous la forme de taxe. La Ville de Genève se doit d'analyser et de travailler avec tous ses départements. On constate lors de l'étude des comptes qu'il reste un effort à fournir. Uniquement le Conseil administratif a une vue complète sur les dépenses de la Ville. Elle rappelle que la commission a refusé récemment un texte qui demandait une analyse des prestations de la Ville et des besoins des habitants. Il ne s'agit pas de créer des recettes et taxes supplémentaires mais de demander au Conseil administratif de faire des choix en fonction de l'argent et des priorités que la Ville possède. Elle rappelle que des structures pour les sans-abris ont fermé alors que certains travaux ont dépassé les jauges d'investissements fixées. Le Conseil administratif se doit de faire des choix. Cette motion en l'état est tout à fait applicable et il ne faut pas accepter des amendements qui la péjorent.

Le Mouvement citoyens genevois ne souhaite pas augmenter les taxes ni les impôts. La réflexion se base sur des choix qui doivent être pris par le Conseil administratif. Le Mouvement citoyens genevois refusera donc l'amendement des Verts.

Le Parti socialiste refusera l'amendement proposé par les Verts. Elle rappelle que le 22 février la commission des finances a auditionné M. Alfonso Gomez et ses services. M^{me} Nathalie Böhler a expliqué que le Conseil administratif a mis sur pied un groupe de travail transversal interdépartemental (nommé «Equilibre 28»). Il n'est donc pas nécessaire de modifier cet amendement pour inscrire cette exigence de la transversalité étant donné qu'ils sont déjà en train de travailler à cet égard.

Ensemble à gauche refusera cette motion. La principale préoccupation n'est pas le déficit mais les besoins de la population et comment la Ville compte y répondre avec les moyens à disposition. Il faut d'abord trouver des manières de répondre aux besoins sans penser à l'argent que l'on doit économiser. De plus, le cadre légal est donné: la Ville est tenue de revenir à l'équilibre en 2028. Il n'y a donc pas besoin de le rappeler dans une motion. On est tenu de respecter le cadre légal prescrit par le Canton. Elle ne partage pas la critique formulée dans les considérants envers le Conseil administratif. Ensemble à gauche ne s'oppose pas à mener une réflexion sur la manière dont sont gérées les dépenses mais elle est d'avis qu'il ne faut pas le demander de cette manière. Il est également nécessaire de mener une réflexion transversale, mais les besoins de la population doivent être prioritaires et devraient ainsi figurer dans le titre de l'objet.

L'Union démocratique du centre rappelle que depuis le début de cette nouvelle législature le magistrat a été honnête. Il a expliqué ne pas vouloir creuser le déficit en dehors de la marge autorisée par le Conseil d'Etat. Le budget présenté valide

ses propos publics et privés. Il rappelle qu'il a reçu chaque groupe individuellement pour discuter. Il lui accorde actuellement pleine confiance. Cette motion ne va pas à l'encontre de cette confiance. Au contraire, elle va lui permettre de préciser ce que l'on entend par un retour à l'équilibre et quelles mesures d'économie doivent être prises. Cette motion arrive au bon moment pour être validée et envoyée au Conseil administratif. Il rappelle que le débat budgétaire aura bientôt lieu (en septembre). Il est donc important de voter cette motion qui demande un plan et des chiffres par rapport au retour à l'équilibre. L'Union démocratique du centre soutiendra cette motion.

Les Verts ajoutent que le magistrat, pendant sa campagne électorale ainsi que dès sa prise de législature, a annoncé la maîtrise du déficit et le retour à l'équilibre comme étant une priorité de sa politique. Il y a un besoin de transversalité et d'effort commun sur la maîtrise du budget et concernant l'expansion de certaines dépenses publiques qu'il faudrait cadrer et non limiter. Il rappelle que M. Gomez travaille avec l'ACG. Actuellement, en termes d'économie et de maîtrise budgétaire, M. Gomez est le premier magistrat qui lutte contre les reports de charge. Il est important de soutenir le magistrat et la mise en doute de certains commissaires n'est pas justifiée. Etant donné les éventuels reports de charge ainsi que la potentielle suppression de la taxe professionnelle, il est important de trouver des recettes supplémentaires. Il rappelle que malgré tout la Ville réussit à accélérer le retour à l'équilibre, comme demandé par M. Gomez. Les Verts expriment leur volonté de travailler sur la maîtrise du budget et sur le retour à l'équilibre. Par conséquent, ils soutiennent ce texte.

Les Verts modifient leur amendement comme suit: «qu'il propose des mesures transversales d'économie et de recettes dès la présentation du budget 2023».

La présidente met au vote l'amendement des Verts, qui est refusé par 12 non (4 S, 2 LC, 3 PLR, 1 EàG, 1 UDC, 1 MCG) contre 3 oui (Ve).

La présidente met au vote la motion M-1621, qui est acceptée par 10 oui (3 PLR, 2 LC, 3 Ve, 1 UDC, 1 MCG) contre 5 non (4 S, 1 EàG).

Une commissaire socialiste annonce un rapport de minorité pour le Parti socialiste qui sera rédigé par M^{me} Bertossa.

Rapport de minorité oral de M^{me} Joëlle Bertossa.